

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 4 mai 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-043-13666/23/BM

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement spécifique à l'association "Opening Nights", pour l'opération "Par les villages 2023" - Approbation d'une convention - MGDIS n°2847

54937

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La délibération n°CSGE 002-3396/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 approuvant la politique culturelle métropolitaine permet à Aix-Marseille-Provence de devenir une des premières métropoles disposant d'une compétence culturelle spécifique avec une priorité donnée à la mise en réseau des structures culturelles et au rayonnement de son territoire.

A ce titre, la Métropole peut coordonner et structurer, accompagner et soutenir des initiatives participant à l'irrigation culturelle du territoire métropolitain avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine. C'est le cas pour l'association Opening Nights.

Conformément à ses statuts, l'objet de l'association est de : développer des Territoires par le spectacle vivant. Pour l'année 2023, l'association sollicite un soutien de la Métropole pour l'opération "Par les villages 2023", qui se tiendra 14 janvier 2023 au 17 décembre 2023.

Opening Nighths est un collectif de 25 compagnies métropolitaines du spectacle vivant. L'opération "Par les villages" propose depuis 2007 une programmation itinérante sur le territoire métropolitain, conjuguant théâtre, conte, danse, musique et lectures.

L'édition 2023 proposera six temps forts de spectacles et de cycles de lectures. Une vingtaine de compagnies professionnelles ou amateurs offriront 30 à 35 représentations dans des bibliothèques, des écoles, des collèges dans des lieux de proximité et lieux du champ social..

Lors de chaque temps fort, la ville visitée accueille deux à quatre propositions sur un week-end ou une semaine. Un équilibre est systématiquement recherché entre spectacles et lectures pour adultes, spectacles jeunes publics, propositions de compagnies professionnelles et amateurs, théâtre, danse, conte et concerts.

Les Villes déjà programmées sont : Aix-en-Provence, Auriol, Jouques, Le Tholonet , Mimet, Peyrolles en Provence, Rognes, Saint-Cannat.

L'association Opening Nights souhaite poursuivre l'opération « Par les villages » qui consiste à proposer une programmation culturelle diversifiée sur les communes de la Métropole. Elle sollicite l'attribution d'une subvention de 108 000 euros au titre de l'exercice 2023.

Après instruction du dossier MGDIS n° 00002847, la Métropole propose un financement à hauteur de 104 000 euros, soit 86,66 % du budget prévisionnel qui s'élève à 120 000 euros.

Il est précisé qu'il convient de déroger à l'article 57 du Règlement budgétaire et financier.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le règlement budgétaire et financier.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir cette association.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 104 000 euros à l'association Opening Nights.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2023 ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tous documents y afférents.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget Principal de la Métropole, en section Fonctionnement : chapitre 65, nature 65748, fonction 311.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Culture et équipements culturels

Daniel GAGNON